



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 022

Séance du 20 mai 2026

**SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS – MARCHÉ DE FOURNITURES  
D'ÉQUIPEMENTS DE COLLECTES SÉLECTIVES  
(COLONNES A VERRE ET A CARTONS USAGES)**

-----

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai à 17 heures 30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 15 mai 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs**

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Laurent LHERITIER ; Benjamin SIMONS ; Vincent PERRIERE ; Patrick JALLAIS et Frédéric THOMAS.

**ÉTAIENT EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs**

Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Cynthia VELLEINE et Olivier CAGNON.

**M. Benjamin SIMONS** présente le rapport suivant :

**Rappel du contexte**

Le Service Public de Gestion des Déchets de la Communauté de communes Creuse Grand Sud organise au titre de sa compétence « déchets » un ensemble de dispositifs et de processus de collectes des déchets du territoire.

Pour cela, elle dispose d'un important parc de matériels divers. Il s'agit notamment de colonnes de collecte sélective dédiées, en points d'apport volontaire (PAV), à la collecte du verre à recycler et aux cartons usagés. Le parc complet s'élève à hauteur d'environ 110 colonnes réparties sur l'ensemble du territoire.

Les colonnes de collecte du verre n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement périodique, le parc est vieillissant et des colonnes sont régulièrement mises hors services souvent avec incidents (effondrement, rupture lors du vidage, etc.). Par ailleurs, au regard du développement des déchets de cartons usagés, il est proposé d'étendre une collecte spécifique par l'installation ou le complément de points.

### Objet de la demande

La Communauté de communes souhaite procéder à l'acquisition d'une dizaine de colonnes de collecte neuves au titre de l'année 2026, celles-ci auront vocation à remplacer une partie du parc existant et créer ou compléter des points de collecte des cartons. Il est prévu l'acquisition de 5 colonnes « verre » et 5 colonnes « cartons usagés ».

### Éléments d'appréciation

Le choix du prestataire s'est porté sur la société fabriquant des colonnes en bois, bien intégrées, notamment aux endroits fréquentés et de passage, et ayant déjà fourni la Communauté de communes. Il s'agira de la troisième commande opérée.

La société STMC a donc été sollicitée pour fournir une nouvelle offre de prix. Elle avait fourni en 2024 et 2025 des équipements similaires qui ont donné entière satisfaction (colonnes cartons et verre), tant d'un point de vue qualitatif, fonctionnel, qu'esthétique.

### Éléments financiers

L'offre de la société STMC s'élève à hauteur de **30 718,00 € HT** pour les équipements attendus.

Pour cet investissement, la Communauté de communes a sollicité une aide DETR permettant une subvention pour cette acquisition à hauteur de 40 % des dépenses HT.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** ce marché de fourniture (10 colonnes de collecte sélective) à la société STMC pour un montant de **30 718,00 € HT (36 862,00 € TTC)**,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le bon de commande relatif à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré le 20 mai 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

Le Président,  
Jean-Luc LEGER

